

L'an deux mil dix-neuf, le 8 janvier, le conseil municipal de Durmignat s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHARTOIRE Guy, Maire.

Etaient présents : Mrs BELIN / CHARTOIRE / ROBERTET / LEDUC / MONTELIER / THURET / DURIN / HIDIEN / Mme NIAUX

Etaient absents : Mr BLANCHET / Mme CHOMET excusés

Monsieur Kévin HIDIEN a été élu secrétaire de séance.

Travaux de Voirie : Acquisitions de parcelles n° 2019-01-02 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

A la même séance, le Maire indique que tous les documents d'arpentage concernant les travaux de voirie qui ont été réalisés suite à des modifications parcellaires en date du 03/08/1993 et 11/04/1997.

Il est nécessaire d'acquérir ces parcelles concernées par ces travaux.

Le prix est fixé à 0.23 Euros le m2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'acquisition se fera chaque fois que se sera possible par acte administratif sinon par acte notarié.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- AUTORISE le Maire à procéder à ces acquisitions.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES : Compétence « Enfance-Jeunesse » -
Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy n°
2019-01-03** (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les statuts de la Communauté du Pays de Saint Eloy de la façon suivante :

À l'article 2 « COMPETENCES EXERCEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES »,

Aménagement, animation et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires et périscolaires déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE : la modification des statuts telle qu'elle est présentée ci-dessus,

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet objet.

Contrat des risques statutaires n° 2019-01-04 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Monsieur le Maire informe que la durée de validité du contrat sur les risques statutaires arrive à son terme le 31 décembre 2018.

Il propose de renouveler le contrat tout en rappelant les éléments :

	Agent CNRACL Indemnité journalière à 100 % avec franchis de 10 jours	Agent IRCANTEC Indemnité journalière à 100 % avec franchis de 10 jours
--	--	--

	en maladie ordinaire	en maladie ordinaire
Groupama	%	1.19 %

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la proposition de Groupama,
- FIXE la durée du contrat à 3 ans,
- NE SOUSCRIT PAS l'option remboursement des charges patronales.

CONTRAT ADeP MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE n° 2019-01-05 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2 ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2017-02-6, en vue de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et informe l'assemblée du besoin de l'assistance technique, information et maintenance.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la plateforme de dématérialisation StelADeP que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, en raison de son adhésion à l'ADeP, propose de mettre gracieusement à la disposition de l'ensemble des collectivités (et de le leurs EPCI) du département. La commune devra s'acquitter auprès de l'ADeP d'un forfait annuel obligatoire de 50 euros par an pour l'assistance technique, l'information et la maintenance.

- AUTORISE le Maire à signer la convention « Steladep » convention Hotline avec le tiers de télétransmission,

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) n° 2019-01-06 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

- Vu les articles R125-10 à R125-26 du code de l'environnement relatif au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM),

- Considérant que la Commune de DURMIGNAT est concernée par les risques majeurs suivants :

- 1- TEMPETE
- 2- SISMICITE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de DURMIGNAT est concernée par 2 risques majeurs et qu'elle doit élaborer un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Ce document doit être diffusé largement à la population et contient les informations sur les risques majeurs présents sur le territoire communal et la conduite à tenir quand ceux-ci deviennent réalité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de DICRIM.

Après avoir pris connaissance du contenu du DICRIM et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent le projet de DICRIM proposé,
- Autorisent Monsieur le Maire à le diffuser auprès de la population.

Location appartement rez-de-chaussée du bâtiment mairie n° 2019-01-07 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Monsieur le Maire informe que l'appartement du rez-de-chaussée du bâtiment mairie est loué à Madame DEBARNOT Manon jusqu'au 15 janvier 2019.

Il propose de renouveler la location pour une durée d'un an soit du 16/01/2019 au 15/01/2020.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la mise en location dudit appartement,
- FIXE le loyer à 364.45 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail correspondant avec les futurs locataires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Réhabilitation de l'Eglise de Durmignat : subvention DETR n° 2019-01-08 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Le Maire propose de solliciter la DETR pour l'année 2019 pour les travaux de réhabilitation de l'Eglise de Durmignat – Mise aux normes électrique. Le financement sera de l'ordre de 18 936 €uros.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe de réalisation des travaux de voirie ci-dessus présentés ;
- SOLLICITE le financement auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme, au titre de la DETR ;
- PRECISE que le financement sera le suivant :
 - o DETR 5 680
 - o FIC 4 734

- Dépense HT 18 936
- Solde (Fonds propres et / ou emprunts) 8 522

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Réhabilitation de l’Eglise de Durmignat : subvention FIC n° 2019-01-09 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Le Maire propose de solliciter le FIC pour l’année 2019 pour les travaux de réhabilitation de l’Eglise de Durmignat – Mise aux normes électrique. Le financement sera de l’ordre de 18 936 €uros.

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :
- ACCEPTE le principe de réalisation des travaux de voirie ci-dessus présentés ;
 - SOLLICITE le financement auprès du Conseil Départemental, au titre du FIC ;
 - PRECISE que le financement sera le suivant :
 - DETR 5 680
 - FIC 4 734
 - Dépense HT 18 936
 - Solde (Fonds propres et / ou emprunts) 8 522
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Acquisitions d’un Défibrillateur n° 2019-01-10 (reçu en S.P. le 10/01/2019) :

Monsieur le Maire rappelle le projet d’acquérir un défibrillateur.

Après investigation auprès de sociétés spécialisées dans les défibrillateurs, il présente trois offres correspondant aux besoins :

- CARDIOP : 1 050.00 HT
- DEFIBTECH 1 196.00 HT
- DEFIBRILLATEUR CENTER 1 800.00 HT

La proposition de DEFIBRILLATEUR CENTER correspond aux besoins, avec un pack complet (sans coût supplémentaire pour l’armoire et la formation).

- Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :
- RETIENT la proposition de DEFIBRILLATEUR CENTER,
 - AUTORISE le Maire à passer commande du défibrillateur.

Acquisition d'un défibrillateur : subvention FIC n° 2019-01-11 (reçu en S.P. le 11/01/2019) :

Le Maire propose de solliciter le FIC pour l'année 2019 pour l'achat d'un défibrillateur.

Après investigation auprès de sociétés spécialisées dans les défibrillateurs, la proposition de DEFIBRILLATEUR CENTER correspond aux besoins, avec un pack complet (sans coût supplémentaire pour l'armoire et la formation). Le financement sera de l'ordre de 1 800.00 euros.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le principe d'acquérir un défibrillateur ci-dessus présentés ;
- SOLLICITE le financement auprès du Conseil Départemental, au titre du FIC ;
- PRECISE que le financement sera le suivant :
 - o FIC 450
 - o Dépense HT 1 800
 - o Solde (Fonds propres et / ou emprunts) 1 350
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

RECAPITULATIF

N°	Objet	Page
2019-01-01	Augmentation de Crédits	001
2019-01-02	Travaux de Voirie : Acquisitions de parcelles	002
2019-01-03	COMMUNAUTE DE COMMUNES : Compétence « Enfance-Jeunesse » - Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy	002
2019-01-04	Contrat des risques statutaires	002-003
2019-01-05	CONTRAT ADeP MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMATÉRIALISATION ET DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE	003
2019-01-06	DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	003-004
2019-01-07	Location appartement rez-de-chaussée du bâtiment mairie	004
2019-01-08	Réhabilitation de l'Eglise de Durmignat : subvention DETR	004-005
2019-01-09	Réhabilitation de l'Eglise de Durmignat : subvention FIC	005
2019-01-10	Acquisitions d'un Défibrillateur	005
2019-01-11	Acquisition d'un défibrillateur : subvention FIC	006

EMARGEMENTS

M. BELIN André		M. BLANCHET Frédéric	ABSENT
M. CHARTOIRE Guy		Mme CHOMET Christelle	ABSENTE
M. DURIN Claude		M. HIDIEN Kévin	
M. LEDUC Jean- Claude		M. MONTELIER Camille	
Mme NIAUX Nathalie		M. ROBERTET Alain	
M. THURET Noël			